



Projet de méthodologies Tarifaires 2019-23



Disclaimer



Clarté et hiérarchisation des objectifs

- « **Transparents, non discriminatoires, et proportionnés**
- *Reflètent la structure des coûts... et des **services** offerts, tenant compte du **stockage** et du **décentralisé** (cost reflective),*
- *Favorisent le **dimensionnement optimal** des infrastructures ET **l'utilisation optimale de leurs capacités**;*
- *Favorisent la **gestion intelligente** des réseaux, l'intégration des productions **décentralisées**, la **flexibilité**, l'**URE**, l'**efficacité** énergétique, et n'entravent pas la **gestion de la demande** (incitatifs) »*



Quel moyen tarifaire derrière chaque objectif stratégique?

OBJECTIFS STRATEGIQUES DE LA CWaPE EN MATIERE DE REGULATION TARIFAIRE

Maîtrise des coûts pour les utilisateurs de réseau

Amélioration de la qualité des réseaux

Incitation à l'innovation

Promotion des économies d'énergie et des productions décentralisées renouvelables et issues de la cogénération de qualité

Encouragement d'un déploiement optimal du gaz naturel

Rémunération juste des capitaux investis

Objectifs stratégiques	Evaluation		Commentaires
	G	E	
Réduction des coûts pour les utilisateurs du réseau	[Red bar]		Les coûts et la méthodologie incitent peu à la gestion des coûts. L'actif segmenté (avec prime de +1% pour la seconde) est une mesure qui devrait contenter les GRD, ce qui pourrait augmenter le tarif réseau, de même que les coûts de retraites traités comme non-gérables et le ratio de productivité des OPEX à 0%.
Améliorer la qualité des réseaux	[Red bar]		Aucune mesure spécifique liée à l'amélioration du réseau n'a été introduite dans le régime wallon ; pas de garantie que la rémunération de l'actif secondaire l'améliore.
Stimuler l'innovation	[Green bar]		Les coûts ATRIAS et smart grids sont clairement budgétés dans les OPEX.
Promouvoir les productions décentralisées renouvelables (électricité)	n/a	[Red bar]	Aucune mesure spécifique à la promotion des énergies renouvelables décentralisées n'a été introduite, même si la mise en place de tarifs d'injection (reportée à 2017) générera des coûts supplémentaires pour les producteurs décentralisés. Des investissements dans les smart grids pourraient faciliter leur intégration.



CPS « Projets Spécifiques »/Compteurs communicants

- Importance d'un roll out intelligent des compteurs intelligents
- Mais importance d'en fixer:
 - Quelles finalités
 - Quels objectifs chiffrés?
 - => Reporting/Monitoring
- Idem promotion GN

Questions?

- « business case rentable sur 30 ans » ou Rentabilité Sociétale sur 15 ans?
- Nouveaux compteurs rémunérés *et* anciens compteurs rémunérés (RAB)?



Facteur de qualité - Q

- Une bonne chose de viser la performance... sans attendre 2023
 - Les indicateurs de performance auront trait à tout le moins:
 - à la fiabilité et la disponibilité des réseaux,
 - aux délais de raccordement,
 - aux données de comptage,
 - à l'intégration des productions décentralisées dans les réseaux,
 - à la satisfaction des clients finals.
- Mais faut il un *bonus* pour la réalisation d'objectifs de performance ?
- Un bonus élevé et un terme fixe élevé??
- Quel *malus* si contre performance?
- Pour quoi faire? Rémunération actionnaires? Management?



Remarques sur Revenu Autorisé

- Ampleur de la proportion CNO non contrôlables
 - Contrôlable: facteur X, pourquoi viser 'milieu de fourchette' et quel lien avec qualité de départ?
 - Clarifier objectifs des projets spécifiques + double rémunération?
 - WACC: gearing élevé sur les fonds propres?
 - Q Critères de Performance à mettre en œuvre urgemment (cela nécessite-t-il une rémunération supplémentaire??)
 - Une bonne chose d'affecter progressivement les soldes réglementaires
- ⇒ « **Revenue Cap** »?
- ⇒ **Facteur clé: détermination charges année N**



Structure Tarifaire - périodiques

- Objectifs CWaPE affichés
 1. Stabilité tarifaire
 2. Réflectivité des coûts par niveau de tension/groupe de client
 3. Simplification/transparence des grilles tarifaires
 4. Introduction d'un tarif pour les soldes régulateurs (revu chaque année à pd 2020)
- Saluer la meilleure lisibilité, et le projet d'harmonisation
- Où sont la qualité, l'innovation, la promotion des ER décentralisées et de l'EFF?
- En quoi la structure des tarifs périodiques y répond?
- Ni bon, ni mauvais, tout sera dans les CHIFFRES/ Les RATIOS
- Sans ça pas d'évaluation de l'utilité des différents termes tarifaires



Prélèvements – généralités

- Heures creuses/heures pleines historiques= historique > Pas de signal ToU
- Les tarifs réseaux doivent être modulés pour améliorer/inciter à la flexibilité de marché (effet levier)...
- Ou à tout le moins pour ne pas l'empêcher... comment?
- Signal Marché Dynamique uniquement possible si on nettoie la facture
- Signal tarifaire, souhaitable? A condition que suffisamment pointu et pas contradictoire avec signal marché
- Nécessite comptage intelligent



Tarif Prosumer: objectif?

- « Cost Reflective »?
- Tarif Prosumer ET laisser le « compteur qui tourne à l'envers »?
- Ou Favoriser l'« autoproduction »?

=>Phasing Out en douceur de la compensation et équilibrer par ailleurs?

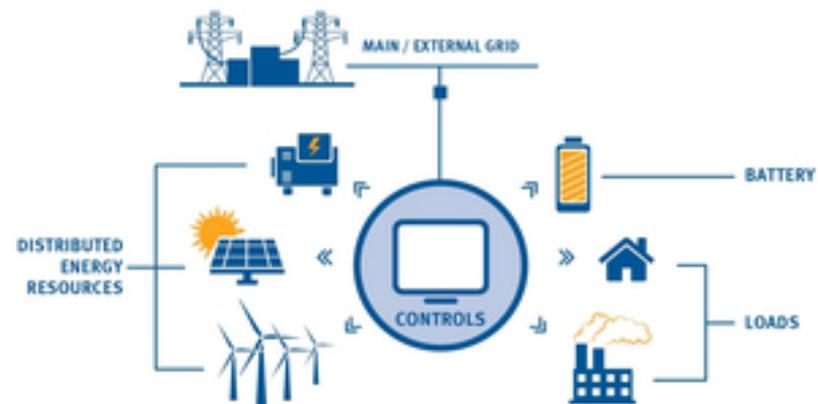
=>Obliger au comptage double flux?





Tarif spécifique « projets innovants »: objectif?

- Critères « article 21 »: « innovants pour le développement de solutions à la problématique de connexion des productions décentralisées » > à préciser?
- Pas compris qui propose/ qui est « utilisateur » / cas par cas?
- « Cost Réflective »!





« Tarifs d'injection » - objectif?

« Timbre Poste » vs « locational marginal price » => Choisir!

Tarif d'injection:

- Quel signal et dans quel but?
- Discrimination et distorsion de concurrence
- Renchérit la production renouvelable
- Contre productifs: au final c'est le consommateur qui paie!
- Exemple du stockage
- « Cost Reflective »!





« Tarifs capacitaires » et terme fixe: quel objectif?

- « Cost Reflective »
 - Fixe, kW (pointe) et kWh : Quel signal et quel équilibre entre les trois?
- ➔ **S'accorder sur l'objectif**
- ➔ **Equilibre à trouver entre fixe, capacitaire et volumétrique (chiffres!)**
- ➔ **Nécessite un comptage intelligent**



We've Tried Raising Fixed Charges Before!





Structure tarifaire – non périodiques

- Volonté d'harmonisation saluée
- Secteur particulièrement attentif, notamment études, raccordement, RTU, mise à disposition des données de comptage...
- Article 91 😊

Article 91. Les tarifs non périodiques de distribution approuvés par la CWaPE s'appliquent à tout utilisateur de réseau, sans aucune exception. Le gestionnaire de réseau de distribution ne peut pas, sur une base volontaire ou en application d'un accord bilatéral entre le gestionnaire de réseau de distribution et l'utilisateur de réseau, appliquer d'autres tarifs ou règles tarifaires que celles préalablement approuvées par la CWaPE.

- Lien avec Article 146... pas de subsidiation croisée...



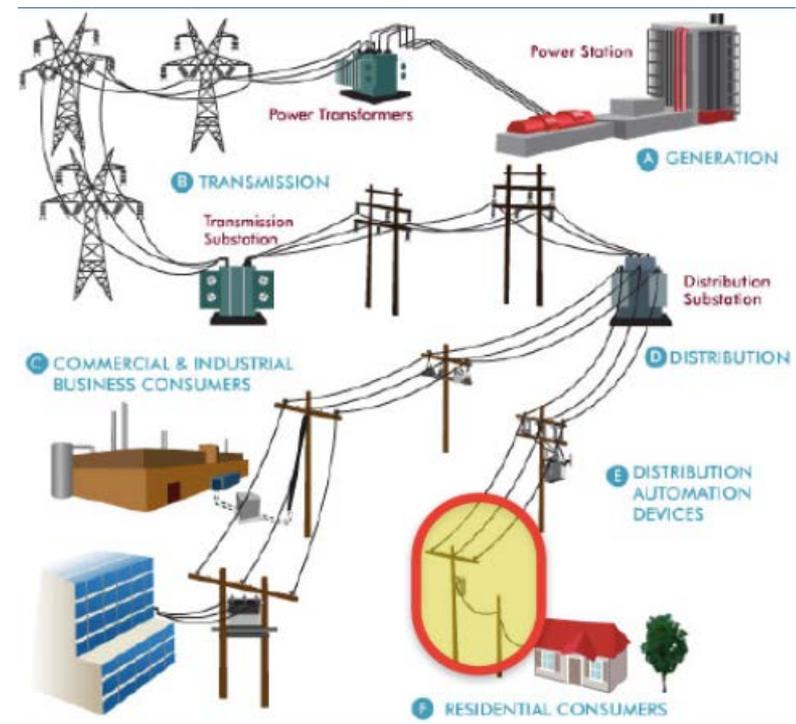
Sur la « Cost reflectivité »

- Tarif Prosumer
- Tarif microgrids
- Tarif d'injection
- Tarif Capacitaire ou terme fixe
- ...
- Cost Reflective?
- Ristourne des frais évités?

La « cascade Elia »??

- Les URD paient aveuglément le réseau HT

➔ Clarifier l'objectif/les objectifs?





Conclusions – LES ENJEUX

- EFFICACITE (moins)
- INTEGRATION RENOUEVELABLE/DECENTRALISE
- **MARCHE DE LA FLEXIBILITE (DEMAND/SUPPLY/STOCKAGE)**
- INTELLIGENCE et COMPTAGE (DATA MANAGER INDEPENDANT)
- NOUVEAUX METIERS ET ROLES DE MARCHE

Proposal for a

REGULATION OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL

on the internal market for electricity

(recast)



Conclusions

- Sur le Revenu Cap= amélioration? Dépend de fixation année N
- Sur les finalités pour l'efficacité/l'intégration des ER / **la flexibilité (demand/prod/stock)= ?**
- TOUT est dans les €€ qui seront mis dans les cellules du tableau tarifaire, et les ratios entre les termes
- Par contre certainement **contre-productif** : tarifs d'injection, tarif capacitaire prosumer, heures creuses/heures pleines historiques
- Quelle consultation des utilisateurs sur les chiffres?
- Quel reporting/suivi de l'efficacité/utilité des paramètres?



Merci pour votre attention.

Questions?

Noémie Laumont

Secrétaire Générale

nlaumont@edora.be

0498/16 89 00